

2025 - 017 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 24 Février 2025

Date de la convocation :

17/02/2025

Date d'affichage :

17/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 24 Février à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Héléne, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina jusqu'à 20h26, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GONIN Sabrina à partir de 20h26, Mme COULON Nadège, M. HARDY Gilles.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à Mme PIENS Antonella, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. HARDY Gilles à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : M. LANCIEN Yves.

URBANISME

**Avis sur l'aliénation logement OPAC de l'Oise
189, rue d'Engis**

RAPPORTEUR : M. André BONNETON

Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu la demande d'avis du Préfet du Département pour l'aliénation d'un logement locatif sis 189, rue d'Engis appartenant à l'OPAC de l'Oise en date du 12/12/2024;

Considérant que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

Considérant que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet, d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable ;

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 11/03/2025 ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 13/02/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la demande d'aliénation d'un logement locatif sis 189, rue d'Engis à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par l'OPAC de l'Oise ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20250224-D2025017-DE



PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Yves LANCIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lancien', written over the printed name.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2025 - 018 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 24 Février 2025

Date de la convocation :

17/02/2025

Date d'affichage :

17/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 24 Février à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina jusqu'à 20h26, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GONIN Sabrina à partir de 20h26, Mme COULON Nadège, M. HARDY Gilles.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à Mme PIENS Antonella, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. HARDY Gilles à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : M. LANCIEN Yves.

URBANISME

Cession espace vert rue de Marly (AD456)

RAPPORTEUR : M. André BONNETON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3211-14 ;

Vu la délibération n°2005-106 du 30/09/2005 approuvant la convention pour la rétrocession des VRD et espaces verts au profit de la commune dans le cadre du lotissement des Jardins de Marly ;

Vu l'intérêt et la proposition en date du 17/02/2024 de [REDACTED] d'acquérir une partie de la parcelle AD 456 jouxtant sa propriété, d'une superficie approximative de 80 m² et faisant office à ce jour d'espace vert, afin d'étendre sa propriété ;

Vu l'avis n° 2024-60537-39277 de la Direction Immobilière de l'Etat (ex France Domaine) en date du 24/06/2024 estimant la valeur de la parcelle AD456 à 240 euros HT assortie d'une marge d'appréciation de 15 % ;

Vu le courriel en date du 16/12/2024 de [REDACTED] acceptant la proposition de prix de 276 euros HT compte tenu du fait que la parcelle est en partie clôturée par un grillage et acceptant les modalités et conditions particulières de la vente ;

Considérant l'absence de classement dans le domaine public de la commune de la parcelle cadastrée AD 456 ;

Considérant l'opportunité pour la commune de céder ladite parcelle au propriétaire adjacent ;

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 11/03/2024 ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 13/02/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AD 456 (environ 8 m²) l'angle de la rue Marly et Charles Baudelaire, à [REDACTED] propriétaire voisin de cette parcelle, sous réserve de réitération de l'acte authentique devant notaire dans un délai de 1 an à compter de la publication de la présente délibération.

FIXE le prix de vente à **276 euros HT** ;

PRECISE que les frais inhérents à cette vente, géomètre, notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la cession et notamment, à signer tous documents et plus particulièrement, l'acte notarié établi par les soins de l'étude notariale JAMINON, BERLAIMONT, PIREs, JOUBERT à Ribécourt-Dreslincourt, au nom et pour le compte de la Commune et à la représenter.

DIT que le produit de la cession sera inscrit sur le budget de l'année correspondante.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Yves LANCIEN



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

Département :
OISE

Commune :
RIBECOURT DRESLINCOURT

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

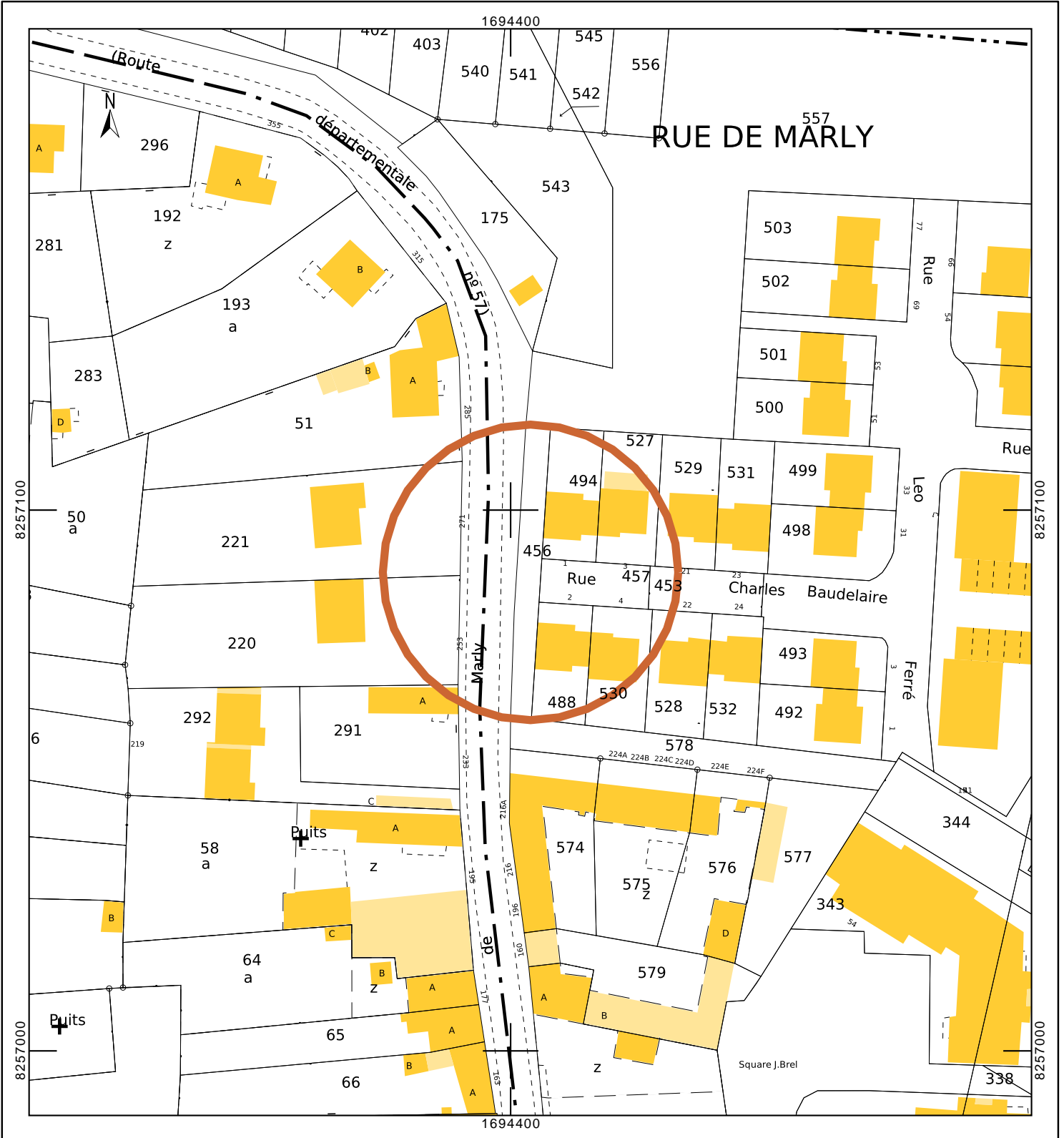
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le

ID : 060-216005314-20250224-D2025018-DEER

60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 03 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



2025 - 019 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 24 Février 2025

Date de la convocation :

17/02/2025

Date d'affichage :

17/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 24 Février à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina jusqu'à 20h26, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GONIN Sabrina à partir de 20h26, Mme COULON Nadège, M. HARDY Gilles.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à Mme PIENS Antonella, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. HARDY Gilles à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : M. LANCIEN Yves.

URBANISME

Cession d'une parcelle d'espace vert située sente rue de la Fertière (AC352)

RAPPORTEUR : M. André BONNETON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3211-14 ;

Vu la délibération n°2021-044 du 12/04/2021 décidant de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement de la sente sis rue de la Colombe ;

Vu la délibération n°2021-045 du 12/04/2021 décidant de lancer la procédure d'enquête publique en vue du déclassement de la sente de la Fertière ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-155 du 29/10/2021 ouvrant l'enquête publique du 22/11/2021 au 07/12/2021 ;

Vu la délibération n°2022-018 du 21/02/2022 approuvant le dossier d'enquête publique pour le déclassement de la sente rue de la Colombe et de la sente rue de la Fertière en section AC du cadastre et autorisant le Maire à procéder à la cession définitive ;

Vu l'intérêt et la proposition en date du 04/05/2023 de [REDACTED] d'acquérir la parcelle cadastrée AC352 jouxtant sa propriété, d'une superficie de 69 m², faisant office à ce jour d'espace vert, afin d'étendre sa propriété ;

Vu l'avis n° 2024-60537-42121 de la Direction Immobilière de l'Etat (ex France Domaine) en date du 07/06/2024 estimant la valeur de la parcelle à 345 euros HT ;

Vu le courriel en date du 04/02/2025 de [REDACTED] acceptant la proposition de prix de 345 euros HT ainsi que les modalités et conditions particulières de la vente ;

Considérant que la parcelle d'espace vert, objet du projet de vente relève du domaine privé de la Commune ;

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 24/03/2021 ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 13/02/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée AC352, d'une superficie de 69 m² selon plan annexé à la présente, au profit de [REDACTED], propriétaire voisin de cette dernière, sous réserve de réitération de l'acte authentique devant notaire dans un délai de 1 an à compter de la publication de la présente délibération.

FIXE le prix de vente à **345 euros HT**.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la cession et notamment, à signer tous documents et plus particulièrement, l'acte notarié établi par les soins de l'étude notariale JAMINON, BERLAIMONT, PIRES, JOUBERT à Ribécourt-Dreslincourt, au nom et pour le compte de la Commune et à la représenter.

DIT que le produit de la cession sera inscrit sur le budget de l'année correspondante.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Yves LANGIEN



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

Département :
OISE

Commune :
RIBECOURT DRESLINCOURT

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 14/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025
par le centre des impôts
SDIF - POLE TOPOGRAPHIQUE

Publié le
ID : 060-216005314-20250224-D2025019-DEER

60831
60831 CREIL CEDEX
tél. 03 44 64 43 30 -fax
sdif.pro.oise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

